

# Anne de Bretagne

## *Réponse à quelques contestations*

Parler d'Anne de Bretagne devant un auditoire rennais est audacieux et même téméraire. Cette grande princesse a résidé dans notre cité pendant tout son règne de duchesse. Les épreuves mêmes dont elle y a souffert lui ont rendu plus fortement, plus tendrement attaché le cœur des habitants.

L'admiration pour celle-ci, qui fut trois fois reine, s'étale dans les nombreux et souvent bons ouvrages qui lui ont été consacrés, et d'abord dans les quatre volumes (exactement trois tomes et un album de planches) qui, écrits par un érudit, ami des arts et des lettres, Leroux de Lincy, en 1860, ouvrent une série depuis lors ininterrompue. A Rennes même, sans sortir de notre ville, deux monuments, dont l'un n'existe plus, enseignent ou enseignaient, dans les années récentes, ce que fut Anne au cours des plus importantes phases de sa vie. Au Palais de Justice, sur l'un des murs de la Grand-Chambre, une magnifique tapisserie des Gobelins montre la Duchesse s'avançant triomphalement, à cheval sous un dais, droite et fière, tandis que s'approche d'elle, sans faste et sans dais, et la salue dignement, mais modestement, le roi Charles VIII.

Sur la place de la Mairie, dans la niche de l'Hôtel de Ville, un groupe de bronze figurait deux femmes, l'une portant la couronne royale et siégeant sur un trône, l'autre s'agenouillant devant elle. Ce n'étaient pas des portraits d'Anne et de Charles, mais des personnages allégoriques symbolisant la France et la Bretagne. Cependant, à Rennes, la pensée de « la Duché » de Bretagne était inséparable de celle de la duchesse, et personne ne s'y trompait.

J'ai le regret et le devoir de dire que ces deux images sont en complète contradiction avec l'histoire. Ce sont des affabulations qu'aucun historien ne saurait approuver ni adopter. Anne de

Bretagne ne s'est pas présentée en si grande pompe devant le roi Charles, ce serait plutôt le contraire qui serait vrai au moment où le roi avait conquis presque toute la Bretagne.

Quant à s'agenouiller devant le roi pour lui rendre l'hommage féodal, c'est un geste qu'elle n'a jamais accompli. Mais ici l'interprétation juste n'est pas celle qui est généralement admise. De violentes protestations se sont élevées contre l'agenouillement de la Bretagne. Il est certain que, depuis la victoire des Montfort sur les Penthièvre au XIV<sup>e</sup> siècle, les ducs, sans jamais contester leur devoir de l'hommage au roi, ont presque constamment refusé de le rendre *lige*, c'est-à-dire prioritaire et préférentiel sinon exclusif. Employant une formule ambiguë, ils déclaraient qu'ils prêtaient l'hommage tel que leurs prédécesseurs l'avaient prêté, sans préciser davantage. La cour de France concluait que cet hommage-là était lige. Le duc laissait le point dans le doute. Le mot « lige » lui brûlait les lèvres.

Ce qui importe ici, ce n'est pas cela, c'est qu'Anne de Bretagne n'a jamais rendu l'hommage au roi pour cette raison péremptoire que le roi ne l'en a pas requise et que, si elle-même l'avait offert, il ne l'aurait pas agréé. Il l'aurait refusé parce qu'il ne reconnaissait pas Anne comme duchesse légitime de Bretagne.

Voilà qui demande une explication : être ou n'être pas duchesse de Bretagne. Telle était la question et elle primait toute autre. Nous touchons ici un débat qui, à l'origine, avait pu paraître mesquin et chimérique (et qui nous le paraît à nous aujourd'hui), mais qui par la puissance du compétiteur devenait, à l'avènement d'Anne, un orage menaçant. Le roi lui-même y courait d'ailleurs un grand risque. Charles VIII, en refusant de recevoir l'hommage du duché, creusait entre la royauté et le grand fief breton un fossé qui ne pourrait plus être franchi que par la force. Alors, en voulant résoudre brutalement un problème délicat, on en aurait posé un nouveau, infiniment plus épineux et plus dangereux. Situation aussi pathétique pour la France que pour la Bretagne !

Il est impossible de parler de la duchesse Anne, du début de son règne, de la théorie de son pouvoir, en un mot de sa légitimité, sans essayer de dissiper ce brouillard.

En septembre 1488, lorsque le duc François II s'éteignit, ne laissant que deux filles dont Anne était l'aînée, Charles VIII

ne dit pas absolument : « Le vrai duc de Bretagne, c'est moi ». Il dit seulement, et c'était assez grave : « Le droit d'Anne est douteux et, si le mien n'est pas certain, j'ai moi aussi des titres à être reconnu duc de Bretagne. Entre nous deux il y a litige, qu'une commission de sages soit nommée pour trancher ce débat. Tant que cet arbitrage n'aura pas été rendu, Anne ne pourra pas se dire duchesse et je ne la reconnaitrai pas pour telle ».

D'où venait au roi Charles une aussi exorbitante prétention ? Elle provenait de l'acquisition faite par le roi Louis XI, son père, des droits des Penthièvre au duché de Bretagne.

Pour se faire une opinion sur cette vieille querelle, il faut reculer de plusieurs générations en arrière dans le cours de l'histoire. C'est en effet au XIV<sup>e</sup> siècle, en 1365, que le long et cruel conflit entre Penthièvre et Montfort, la guerre de Succession, la guerre des Deux-Jeannes, s'était terminé par la paix de Guérande.

Or, ce traité avait introduit dans la dynastie bretonne une règle successorale nouvelle ; et c'est là ce qui est capital. Jusqu'alors, en Bretagne comme dans la plupart des autres fiefs et des royaumes, l'héritage du défunt passait au fils aîné et, s'il n'avait pas de fils, il passait à la fille aînée. Il y avait préférence pour les fils, il n'y avait pas exclusion absolue des filles, comme l'exigeait, dans la dynastie royale de France, la loi salique.

A Guérande, innovant en la matière, on décida que la descendance masculine de Jean de Montfort, reconnu duc de Bretagne, l'emporterait sur la descendance féminine de ce même Montfort, ce qui avait pour conséquence d'appeler à la succession tous les héritiers masculins au détriment d'une fille, même si elle était parente du duc décédé à un degré plus rapproché.

En second lieu, les mêmes diplomates voulurent que, si la lignée masculine du Montfort venait à défaillir, on appelât au trône ducal la lignée masculine descendant de Jean de Penthièvre puis, éventuellement, celle de ses frères puînés.

On n'avait pas prévu expressément le cas où, la ligne masculine des Montfort s'éteignant, la ligne masculine des Penthièvre se serait éteinte précédemment. En toute raison, en simple bon sens, en bonne justice, on devait admettre que, dans ce cas, la ligne féminine des Montfort, famille en possession du duché, serait

appelée à succéder au trône et non pas celle des Penthièvre. Cette évidence et cette équité, le roi ne voulait pas la voir.

En 1480, Louis XI, sachant que François II n'avait que des filles et flairant là une fissure dans l'édifice constitutionnel de la Bretagne, acheta de l'aînée des filles Penthièvre, Nicole, ce qu'on appela ses droits sur la succession ducale.

Ce sont ces prétendus et faux droits que Charles VIII brandissait en 1488 pour ne pas reconnaître en Anne de Bretagne la légitime titulaire de ce pays.

Il faut ici proclamer que Charles VIII eut, par ailleurs et en l'occurrence, un mérite. Lorsque ses armées s'avançaient en victorieuses à travers le duché où seule Rennes restait indépendante « avec la fille qui estoit dedans », comme dira Commynes, il lui aurait pu paraître tentant, et plus d'un chef de guerre et d'un légiste étaient séduits par cette perspective, d'achever sa conquête par la force et de prendre la capitale comme le reste, la ville sacrée où traditionnellement les ducs inauguraient leur règne en saisissant les emblèmes de leur pouvoir après avoir juré fidélité aux lois qui le régissaient. Charles VIII s'opposa à cette poussée du succès, à la griserie de la gloire. Bien inspiré, il tint à ce que, dans la conclusion de cette lutte, l'adhésion de la Bretagne fût libre, conscient qu'une union imposée recèlerait un germe de précarité.

Il n'en reste pas moins que le roi imposa à sa future épouse et à sa jeune femme un certain nombre d'avaries, ce qui montre quelle méfiance, quelles exigences dominaient parmi ses conseillers. J'en énumérerai quelques-unes :

La plus mortifiante pour Anne fut certainement que, dans le traité de son mariage, en décembre 1491, le titre de duchesse de Bretagne ne lui fut pas donné et que l'infortunée princesse fut simplement qualifiée de fille du feu duc de Bretagne. Le roi persistait donc dans l'attitude qu'il avait adoptée depuis l'avènement d'Anne et manifestée, notamment, trois ans auparavant dans la lettre adressée par lui, quelques jours après la mort de François II, et dans laquelle il réclamait la tutelle d'Anne et de sa sœur, non pas en qualité de suzerain parlant à sa vassale, mais comme le chef de la famille revendiquant la garde de ses parentes mineures.

Ce n'est pas la seule couleuvre, si je puis dire, qu'Anne eut alors à avaler. La célébration du mariage ne se déroula pas en Bretagne, ce qui eût été conforme aux usages, mais à Langeais en Touraine, chez le roi.

Puis, quand vint le jour du couronnement dans l'abbatiale de Saint-Denis, qui imposa le bandeau royal sur son front ? Ce prélat fut l'archevêque de Bordeaux, André d'Espinay. Pour saisir ce qu'un pareil choix avait d'offensant, il faut se rappeler encore le passé. Car depuis que la politique ducal était en état de friction ou même d'hostilité continuelles avec la royauté, un certain nombre de familles bretonnes s'étaient signalées par leur opposition à cette politique et par leur préférence pour une autre orientation, la bonne entente avec la Couronne. Or, l'une des plus éminentes parmi ces familles était la maison d'Espinay qui se distinguait si hautement dans tous les ordres de valeur.

Un autre chagrin subi par la nouvelle reine fut que, lors de son mariage, le roi s'abstint de confirmer les privilèges, c'est-à-dire les institutions particulières de la Bretagne, ce qu'il ne fit qu'au bout de plusieurs mois.

Ajoutons à cela la suppression de la chancellerie de Bretagne, alors que le chancelier, Philippe de Montauban, avait été son plus fidèle serviteur, le plus fort et le plus sûr abri d'un pouvoir combattu, un vigoureux premier ministre, cet homme irremplaçable qui, à l'heure où le maréchal de Rieux, tuteur testamentaire, chef légal mais odieux, voulait imposer à la petite princesse un mari qui lui faisait horreur, Alain d'Albret, ce Philippe de Montauban, dis-je, qui lui avait permis d'échapper à ce despote abusif et d'aller constituer à Rennes un gouvernement de toute confiance et selon son cœur.

Dernière brimade, tout au moins dernière selon mon compte : le roi, fort d'une ancienne donation, plutôt étrange, d'un pape au profit de l'un des prédécesseurs de Charles VIII, se prévalut d'un droit de possession propre sur la cité de Saint-Malo qui fut considérée comme étrangère au duché.

Ces divers traits obligent à constater qu'Anne n'est pas entrée en triomphatrice à la cour de France et que les gens du roi, qui circulaient dans les parages du trône, ne la laissèrent pas s'y asseoir sans y avoir au préalable posé quelques épines.

La comparaison entre les circonstances qui entourèrent le premier mariage avec celles qui furent le cadre du second, a été si souvent dressée que je n'y reviendrai pas. Elle prouve que, cette seconde fois, Anne agissait à sa guise et que nul ne songeait plus à diminuer l'autorité qu'elle s'était acquise par le jeu des institutions sans doute, mais plus encore par l'influence d'un caractère et d'une intelligence exceptionnels. Ce sera ici le second volet de mon diptyque.

\*

\*\*

La reine Anne avait une apparence plutôt chétive, elle était petite, légèrement claudicante. Sans être très jolie, elle était agréable ; surtout la vivacité de son regard disait la vivacité de son esprit. Elle exerçait sur son entourage une attraction presque fascinante.

Dans son enfance elle avait reçu, grâce à sa gouvernante Françoise de Dinan, une éducation très poussée. Ni le latin ni le grec ne la rebutaient. Elle aimait la lecture, elle avait la passion de s'instruire et d'instruire les autres. Elle a encouragé nos chroniqueurs bretons Alain Bouchard et Pierre Le Baud. Elle a protégé les écrivains. De plusieurs d'entre eux, elle a reçu des dédicaces d'ouvrages remplies de son éloge et les miniatures des frontispices perpétuent les portraits de la reine, de l'auteur, ainsi que l'ambiance de la cour.

Ce n'est pas son fait si la gent littéraire contemporaine s'est escrimée à la recherche des mots rares et des expressions calquées sur l'antique, qu'elle s'est empêtrée dans la langue des « rhétoriciens », obscure à force d'être savante et raffinée.

Dans le domaine artistique, elle a favorisé l'art gothique arrivé à la dernière phase de son évolution dite flamboyante, alors que, perdant de vue les lignes maîtresses de l'équilibre ogival, il se complaisait dans une décoration florale d'une grâce charmante.

Elle n'a pas moins aimé les initiatives, les formes neuves et riches d'avenir de la Renaissance. Qui ne connaît le Grand Logis du château de Nantes et la double tombe consacrée au père et à la mère de la reine, François II et Marguerite de Foix ? Mais qui connaît, à Rennes cette fois, la délicieuse chaire du réfectoire des Jacobins de Bonne-Nouvelle, couvent qui, comme nous le

dirons, attirait sa faveur à cause des souvenirs discrets et décisifs que ses murs recélaient ?

Plus précieux que tous les édifices est son livre d'Heures, parce qu'il contient son portrait devant ses saintes protectrices et dans lequel Jean Bourdichon a peint au naturel une multitude de fleurs dont la reine aimait à parer ses jardins et ses appartements.

La reine créa autour d'elle, telle qu'on n'en avait pas vu de temps immémorial et telle qu'on n'en reverra pas, une cour qui n'aurait pu se former ni sous le sombre Louis XI, ni sous le trop facile Charles VII, ni sous le dément Charles VI. Une séduisante escorte de jeunes filles, aussi recommandables par la naissance que par la beauté, avait été groupée par elle comme une école de savoir et de bonnes manières. L'œil sévère de la reine y assurait une haute tenue morale. Sans vrai pouvoir dans le gouvernement au temps de son premier époux, elle trouvait dans ce petit monde sa joie et sa consolation, car les deuils ne lui manquèrent pas puisqu'elle perdit en bas âge les quatre enfants qu'elle eut de Charles VIII et les deux fils qu'elle donna à Louis XII.

A la fin du règne de Charles VIII, cette aimable troupe s'élevait au nombre d'une centaine de personnes, moitié dames et moitié filles. La reine s'occupait de leur établissement. Il lui arrivait de les proposer à des souverains ou des princes lointains en quête d'épouse et qui n'hésitaient pas à présenter leur demande sans préciser un nom, confiants dans le jugement de la reine.

Celle-ci avait une prédilection pour les filles de la maison de Foix, ses nièces ou ses cousines, puisque sa mère était Marguerite de Foix. Ladislas, roi de Pologne, de Bohême et de Hongrie, rechercha en mariage une parente de la reine. Celle-ci lui fit porter le « portrait pris sur le vif » d'Anne et de Germaine de Foix. Anne de Foix fut l'élue, non sans regret, non sans larmes, car elle s'arrachait au beau Dunois qu'elle aimait. La reine la fit accompagner, entre autres, par son héraut d'armes dit « Bretagne », chargé de lui rapporter la narration de ce long voyage. Mais le règne d'Anne de Foix, lui, ne fut pas long. Elle mourut en donnant le jour à son premier enfant. C'était en 1500.

Germaine de Foix ne perdit pas pour avoir attendu. En 1504, elle se maria au roi d'Aragon, Ferdinand, veuf d'Isabelle

de Castille. Elle en épousa les intérêts en même temps que la personne, oublieuse de sa patrie d'origine. Mais peut-on le lui reprocher ?

Quand l'infâme César Borgia vint communiquer à Louis XII la bulle d'annulation de son mariage avec la bienheureuse et malheureuse Jeanne de France, il sollicita lui aussi la main de quelque gracieuse fille de la cour de France. Il essuya des refus mérités jusqu'à ce qu'Alain d'Albret lui offrît sa plus jeune fille en sacrifice. L'union ne dura guère et la Française alla se réfugier en Berry, non loin de Jeanne de France.

Charlotte d'Aragon, fille du roi détrôné de Naples, réfugiée en France, fut mariée, après avoir refusé le Borgia, au jeune et brave comte de Laval, Guy XVI.

Comment oublier auprès de cette séduisante compagnie la femme dont M. Géraud-Mangin a naguère ressuscité la physiologie, Michelle de Saubonne, qui n'était pas princesse, mais qui, mariée au baron de Soubise, fut, auprès de la reine, l'éducatrice de ses deux filles dont la plus jeune, Renée, l'emmena en Italie lorsqu'elle épousa le duc de Ferrare ?

Ajouterai-je maintenant une anecdote qui est connue, mais dont le charme ne s'épuise pas, car elle projette un jour familier sur le ménage de Louis et d'Anne ? Si la reine était toujours grave, le roi ne détestait pas la plaisanterie même un peu forte. Anne aimait recevoir les ambassadeurs qui venaient vers le roi, et leur adresser quelques paroles dans leur idiome particulier. Comme elle ne savait pas toutes les langues, elle se faisait composer un petit discours qu'elle prononçait ensuite devant les nouveaux venus. En une semblable circonstance, elle confia une telle préparation à messire Jean de Grigneault, son conseiller et premier maître d'hôtel. Elle ne se doutait pas que le gentilhomme n'était pas moins plaisantin que le roi. Que fit le maître d'hôtel ? Il fabriqua dans la langue adéquate un assortiment des plus dégoûtantes grossièretés. La reine, en toute innocence, s'appliqua à les apprendre par cœur et à les réciter. Comme on le pense, cette mauvaise farce s'arrêta à temps. Avant l'arrivée de l'ambassade, Louis XII révéla à la bonne reine toute la vérité. Mais Anne qui ne goûtait pas ce genre de plaisanterie, surtout à ses dépens, en voulut quelque temps à son premier maître d'hôtel.



Anne de Bretagne était donc sérieuse de tempérament et elle avait bonne mémoire. Elle était constante dans ses amitiés, mais non moins tenace dans ses inimitiés et quelque peu rancunière. Le maréchal de Gyé, un Rohan d'une branche cadette, en connut des ennuis. Il aurait voulu, dit-on, arrêter la marche de la reine soupçonnée, lors d'une inquiétante maladie de Louis XII, d'avoir songé à se retirer en Bretagne au cas de mort du roi, afin de retrouver son indépendance de duchesse. Par contre, ceux qui la servaient avec un dévouement indéfectible jouirent sans altération de ses faveurs. Le chancelier Philippe de Montauban recouvra, dès qu'elle le put et grâce à elle, sa prestigieuse dignité.

Le dominicain Yves Mahyeuc, prieur du couvent de Rennes, fut probablement le théologien qui rassura la conscience de la duchesse sur la rupture de son mariage avec le roi des Romains, Maximilien d'Autriche, qu'elle n'avait jamais vu, mariage qui n'avait été célébré que par procuration. C'est dans ce monastère, hors des murs de Rennes, qu'eut lieu la première entrevue de la duchesse et du roi qui, je pense, n'entra pas dans la ville, car on n'imagine pas qu'il eût pu y entrer en cachette. C'est dans la chapelle de Bonne-Nouvelle que furent échangés les engagements des fiançailles. Aussi n'est-il pas étonnant que le religieux, dont les avis infléchirent si radicalement la destinée de la princesse, ait recueilli un témoignage de sa gratitude en recevant, par sa nomination, le siège épiscopal de Rennes.

Vraiment prédominante dans la vie interne de la cour, Anne, même sous Louis XII, le préféré entre les trois rois dont elle porta la couronne, n'eut pas une grande influence sur la marche des événements politiques. On lui en a prêté une pour la dénigrer, mais un examen même sommaire des faits oblige à rétablir la vérité. Elle voyait certainement de mauvais gré ces campagnes d'Italie dont les gloires éclatantes furent éphémères. Avait-elle si grand tort ? Et n'eut-il pas mieux valu que son bon sens fût écouté plutôt que de se laisser exalter par des perspectives ambitieuses, mais finalement stériles ? Et si l'on objectait le prix de la Renaissance des arts transplantés de Florence et de Rome en France, je dirais que, sans les guerres d'Italie, la Renaissance n'aurait pas manqué de pénétrer presque aussi vite chez nous, comme elle le fit en d'autres pays d'Europe qui n'envahirent pas la péninsule, comme par exemple en Angleterre.

A défaut de l'Italie, Anne esquissa une croisade contre les Turcs ; elle y consacra sa grande nef *la Cordelière*. N'était-ce pas une preuve de clairvoyance que de tenter de mettre un frein à la progression de ce peuple guerrier qui, maître de Constantinople, allait envahir l'Europe, pénétrer, au XVII<sup>e</sup> siècle, jusque sous les murs de Vienne et, d'autre part, s'étendre en Afrique tout au long des côtes méridionales de la Méditerranée ?

La défense du Milanais entraîna Louis XII dans un conflit avec le pape Jules II, désireux de chasser d'Italie ceux qu'il appelait avec mépris les Barbares. La lutte passa alors du plan militaire au plan religieux. Le roi essaya d'opposer au pontife un concile qui resta peu étoffé et fut vite dispersé. La reine fut mécontente de voir le roi s'embarquer étourdiment sur cette galère. Anne suivit certes en cela les impératifs de ses convictions catholiques. Ne se souvint-elle pas aussi que le clergé breton ne s'était pas fondu dans le clergé gallican, que la Pragmatique sanction de Bourges, fort maltraitée d'ailleurs par Louis XI, mais prolongeant en France une existence en éclipse, n'avait jamais été reçue en Bretagne, celle-ci demeurant pays d'obédience, attaché au siège de Pierre, auquel les ducs, y compris François II, faisaient porter leur serment d'obéissance ? Là encore, Louis XII eût agi avec prudence et perspicacité si, sans bouleverser le statut de l'Eglise de France, il eût tenu compte des sentiments de son épouse.

Le plus grand grief formulé contre la reine Anne est d'avoir préparé le mariage de sa fille aînée Claude avec le futur Charles-Quint. C'est oublier que cette convention était passionnément désirée par Louis XII. Pour lui, c'était le moyen d'obtenir la consécration de sa conquête du duché de Milan par l'investiture qu'en échange de l'union projetée avec son petit-fils, lui aurait accordée l'empereur Maximilien.

Ce qui est exact, c'est que celle qui resta la duchesse Anne aspirait à perpétuer le caractère propre de la Bretagne en assurant la transmission du duché dans une dynastie particulière. Cette volonté transparaît dans les clauses de plusieurs traités qui préparaient l'accession au trône ducal d'un membre de la famille royale autre que celui qui aurait recueilli la couronne de France.

Dans cette perspective, il faut clairement voir que la reine entendait certes ne pas ranimer au flanc du royaume un foyer

d'agression, une base militaire offerte aux ennemis de la France. Par le seul fait de son mariage avec deux rois de France, Anne avait répudié et condamné manifestement ces visées d'antan. Donc, sur le plan extérieur, nul risque de voir ébranlée la sécurité de la France. Au contraire, dans le domaine de l'administration intérieure, Anne souhaitait ardemment que les institutions ducales fussent sauvegardées et que son pays n'allât pas se fondre dans l'uniformité du royaume, alors, il est vrai, loin d'être achevée, mais que l'on pouvait prévoir.

Tels étaient, selon toute évidence, ses projets et ses désirs. Tel est ce qui éclaire son comportement dans les négociations matrimoniales intéressant sa fille aînée.

On sait que des quatre enfants qu'elle donna à Louis XII, deux fils moururent au berceau. Seules survécurent ses deux filles.

Là encore, un problème se posait et il faut rappeler la loi successorale de Bretagne. On se trouvait en face de la situation suivante : la Couronne de France, en vertu de la loi salique, devait échoir à un neveu du roi, François d'Angoulême. Le duché de Bretagne, conformément à la règle générale, allait advenir légitimement à la fille aînée d'Anne de Bretagne, Claude. Et celle-ci l'aurait transmis à la lignée issue du mariage qu'elle aurait librement contracté. Il s'ensuivait que l'on se retrouverait à nouveau devant la situation à laquelle Charles VIII puis Louis XII avaient donné une issue favorable en épousant Anne.

On y obvia élégamment et d'une semblable manière en mariant Claude de France à François d'Angoulême qui fut le roi François I<sup>er</sup>. Mais ce n'était toujours qu'une union personnelle et l'on pouvait, à chaque génération, se retrouver en face du même problème, sans pouvoir à chaque fois le résoudre de la même manière. En fait, le problème se posa ou aurait pu se poser le jour où la descendance masculine de la reine Claude s'éteignit en la personne du roi Henri III. C'est à quoi avaient remédié les sages diplomates qui, en 1532, négocièrent l'arrangement qui garantissait que la Bretagne serait perpétuellement unie au royaume en ce sens qu'elle n'aurait jamais d'autre duc que le roi de France, mais sans perdre sa personnalité, son droit et ses institutions propres que le roi François I<sup>er</sup> promettait pour lui et ses successeurs de toujours maintenir.

Ainsi, dans l'essentiel, la volonté d'Anne de Bretagne était-elle respectée et l'union, pour avoir été plus lente, pour s'être étendue dans sa réalisation sur plusieurs générations, n'en était que plus solide. Si le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui, ce n'était pas le cas de l'union entre la Bretagne et le royaume.

Quant à Anne de Bretagne — et je dois dire dans cette conclusion que c'est à dessein que je n'ai pas répété, en ce moment, le détail d'une histoire qui se lit dans d'excellents livres — quant à Anne de Bretagne, dis-je, nous ne saurions nous éloigner de son image sans reconnaître la vaillance qu'elle déploya dès son jeune âge, appelée qu'elle fut à régner dans les circonstances les plus scabreuses, ni son caractère énergique, ni son goût du bon ordre, ni sa bienfaisance lucide, ni sa haute culture, ni le maintien de la tenue morale autour d'elle, ni sa religieuse piété, ni la clairvoyante intelligence avec laquelle elle ménagea à ses sujets, après une expérience aventureuse, l'accès à un avenir de prospérité et de fidélité (1).

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ

---

(1) Outre l'ouvrage cité de Leroux de Lincy, on pourra consulter d'Emile Gabory, *Anne de Bretagne, duchesse et reine*, 1941. J'ai moi-même consacré plusieurs articles au même sujet : *La diplomatie d'Anne de Bretagne, documents inédits, 1490*, dans les « Mélanges de l'Ecole française de Rome », XXXVI, 1916. *La duchesse Anne*, Conférences universitaires de Bretagne, 1942. *La politique d'Anne de Bretagne, inspirateurs et intentions*, dans les « Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne », XXVII, 1947. *Les emprunts de la duchesse Anne à Julien Thierry, 1489-1491*, dans les « Annales de Bretagne », LXIX, 1962. *Sur le prétendu traité de 1532 entre la France et la Bretagne*, dans les Mélanges Vier (Missions et démarches de la Critique), 1974.